



**DGA PILOTAGE DES RESSOURCES
ET DE LA PERFORMANCE
Pôle des Affaires Juridiques
Service des Assemblées
CL**

**ARRÊTE
PORTANT DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE SUPERIEUR D'ART D'AVIGNON**

Le Maire de la ville d'Avignon,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de l'école supérieure d'art d'Avignon.

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation du représentant de la ville d'Avignon au sein du conseil d'administration de l'école supérieur d'art d'Avignon.

A R R Ê T E

Article 1 : Madame Michèle NESME, Adjointe au Maire, est désignée pour représenter le Maire au sein du conseil d'administration de l'école supérieur d'art d'Avignon.

Article 2 : La désignation est effectuée pour la durée du mandat du conseil municipal en cours, sauf remplacement par décision de l'autorité territoriale.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire d'Avignon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères 30000 NIMES dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AVIGNON, le 11 JUIN 2026
Le Maire,
Olivier GALZI

Pour ampliation,



Parvenu en Préfecture le : 17/06/2026
Publié le : 22/06/2026

Notifié le : 15 / 06 / 2026
Signature :